

## **ACTU CE du Jeudi 27 Novembre 2014**

### *Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe sur l'Actualité du CE*

- **Suppression de l'ARC Placement**

Notre Directrice Régionale a positionné notre région comme « région test » concernant la mise en place d'un dispositif de suppression de l'ARC placement « prônée » par la Direction Générale.

Pour le **SNU**, cette suppression va engendrer des tensions à l'accueil, dans la gestion des demandes diverses des usagers, éloigner et mettre en difficulté ces derniers, dégrader le service rendu aux demandeurs et affaiblir le Service Public en général. Cela aggravera les situations déjà conflictuelles à l'Accueil et mettra encore plus en difficultés le Manager d'Accueil.

On est bien loin du « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » si cher à notre DG.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-es des propositions organisationnelles de ce test.  
Sites pressentis : Perpignan Polygone Nord, Narbonne, Clermont l'Hérault et Vauvert.

- **Mise en place dans la région de Conseillers à dominante Entreprise et de Conseiller à dominante Demandeur d'Emploi**

Cela représente à terme une spécialisation des Conseillers, mais à ce jour les dispositifs d'information et de consultation des représentants du personnel n'ont pas débuté.

Pour le **SNU**, cette hyper spécialisation ne sera pas sans conséquences sur la Classification des Métiers à venir pour le personnel et la définition des fiches de postes.

Au delà de ce premier niveau d'analyse, quid de l'impact sur les conditions de travail des Agents ?

- **Présence d'un membre de l'ELD ou d'un Agent ayant Délégation à la sécurité des biens et des personnes sur la totalité de la plage d'ouverture des Sites Pôle Emploi**

Notre Directrice Régionale réaffirme le fait que durant la totalité des horaires possibles des Agents (plages mobiles + plages fixes), il est obligatoire qu'un membre de l'ELD soit présent (*ou à défaut et en cas de circonstances exceptionnelles un Agent désigné pour être responsable de la sécurité des biens et des personnes*).

Une équité au sein des ELD sera à trouver et une organisation à mettre en place.  
Cela représente une amplitude horaire de 7H45 à 18H du lundi au jeudi et de 7H45 à 17H le vendredi !!!

- **Mise en place d'un Coordinateur Accompagnement Global dans le Gard**

Un poste de Coordinateur du Dispositif « Accompagnement Global » dans le Gard va être diffusé dans la BDE car cet Accompagnement Global représente 10 Equivalents Temps Plein sur ce département. Par ailleurs, la signature d'une convention entre le CG 48 et Pôle Emploi concernant ce même dispositif est en cours d'aboutissement.

**Le SNU : le Syndicat qui vous informe en temps réel !!!**

Montpellier, le vendredi 28 novembre 2014